



INVITATION *Conférence à l'échelle alpine sur*

Ressources en eau et rivières alpines : adaptation aux défis du changement climatique

organisée dans le cadre de la Présidence française de
la Convention alpine



18 & 19 février 2020, Annecy, France

Lieu de la conférence : Hôtel Impérial Palace

© Hotel Impérial Palace



Ressources en eau et rivières alpines : adaptation aux défis du changement climatique

Les hauts bassins versants, territoires producteurs d'eau dont dépendent largement les territoires en aval, sont également les premières victimes du changement climatique. Les stratégies d'adaptation doivent être développées en coordination avec les politiques et les acteurs locaux afin de garantir une utilisation rationnelle des ressources en eau aujourd'hui et dans le futur, et un bon état fonctionnel des rivières alpines.

S'appuyant sur les travaux déjà réalisés par la Plate-forme Gestion de l'eau de la Convention alpine et sur le Système alpin d'objectifs climat 2050 rédigé par le Comité consultatif sur le climat alpin, cette conférence vise à proposer des pistes concrètes pour les actions futures, impliquant la Convention alpine et toutes les autres parties prenantes dans les Alpes.



JOUR 1

< Programme provisoire >

Mardi 18 février 2020

12:00 Déjeuner de bienvenue

13:30 Allocutions de bienvenue

Ministère français de la Transition écologique et solidaire, Présidence de la Convention alpine
Jean-Luc Rigaut, Président de l'agglomération du Grand Annecy et Maire d'Annecy

14:00 Introduction au programme de la conférence

Claire Simon, Val&Monti

Aude Soureillat, ASTERS - Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie

14:15 Rassembler les forces à travers les Alpes : le rôle de la Convention alpine pour la gestion durable des ressources en eau et des rivières alpines

La préservation ou le rétablissement de la qualité naturelle des systèmes hydrologiques fait partie des principaux objectifs de la Convention alpine. A cet effet, l'ancienne plate-forme Gestion de l'Eau et le Comité consultatif sur le climat alpin de la Convention alpine ont conçu des stratégies et des lignes directrices communes, qui seront présentées dans cet exposé.

Alenka Smerkolj, Secrétaire générale de la Convention alpine

Thème principal 1: Les rivières alpines en période de changement climatique

14:35 État des lieux

Impact du changement climatique sur les écosystèmes aquatiques alpins

Les écosystèmes d'eau douce alpins - état actuel et défis futurs en matière de gestion et de conservation.

Leopold Füreder, ISCAR, UIBK, Autriche

Les cours d'eau alpins face au changement climatique

Cet exposé présentera le consensus général sur la réaction des cours d'eau alpins aux changements climatiques actuels et en cours.

Christopher Robinson, Eawag/ETHZ, Suisse

15:05 Bonnes pratiques sources d'inspiration dans l'espace alpin

Gestion intégrée des bassins fluviaux en Basse-Engadine

Développement de stratégies pour une gestion durable de l'eau dans des conditions climatiques changeantes - une région alpine agit pour l'avenir.

Angelika Abderhalden, Fondation Pro Terra Engiadina et UNESCO Biosfera Engiadina Val Müstair, Suisse

Gestion des bassins fluviaux dans le Haut Adige / Tyrol du Sud : expériences, exemples et perspectives

Les plans de gestion des bassins fluviaux sont des plans intégrés pour un développement durable du territoire. Des aspects tels que la protection contre les inondations, l'utilisation du sol, la gestion des eaux et les exigences écologiques sont pris en considération. Cet exposé illustrera des exemples du Haut Adige / Tyrol du Sud et notamment la transition d'un projet vers un processus. En outre, des exemples pour la mise en œuvre de mesures concrètes seront présentés.

Willigis Gallmetzer, Centre d'alerte provincial, Province autonome de Bolzano-Bozen, Haut Adige / Tyrol du Sud, Italie

Travaux de restauration de la Leysse à Chambéry : Pour une rivière plus sûre et plus vivante
Dans la plaine de Chambéry, la Leysse a été historiquement très contrainte entre des systèmes d'endiguements qui ont conduit à l'appauvrissement de sa biodiversité et à la disparition d'espaces de bon fonctionnement du cours d'eau. En outre, les ouvrages de protection contre les crues ne remplissent plus leur rôle de manière satisfaisante comme en témoignent les nombreuses brèches historiques et le niveau de protection très bas face à des espaces fortement urbanisés. Ainsi la collectivité s'est lancée dans un grand programme de travaux de restauration des cours d'eau avec l'ambition d'allier protection contre les crues et restauration écologique des milieux.

Christophe Guay, service GEMAPI de Grand Chambéry, CISALB, France

Discussion

15:55 Pause-café

16:15 Discussion plénière : mesures supplémentaires pour garantir un bon état fonctionnel des rivières alpines

- ▶ *Sur la base des exposés, quelles questions ou idées devraient inspirer les politiques publiques, en particulier la Convention alpine ?*
- ▶ *Quelles autres questions ou mesures importantes n'ont pas été abordées mais doivent être mentionnées ?*
- ▶ *Y a-t-il des questions qui ne sont pas ou insuffisamment traitées dans la recherche ou la politique et qui méritent d'être mises en évidence ?*

Facilitatrices : Claire Simon et Aude Soureillat

Les contributions recueillies serviront de base pour la poursuite des travaux au sein de la Convention alpine.

17:00 Résumé de la journée

Orateur à confirmer

17:30 Visite de terrain - renaturation des berges du Thiou

Ville d'Annecy

19:00 Cocktail et dîner

à l'Impérial Palace

9:00 Introduction à la 2^e Journée

Claire Simon, Val&Monti

Aude Soureillat, ASTERS - Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie

Thème principal 2 : Gestion des ressources en eau alpines et conflits liés à l'eau**9:10 État des lieux****Le futur des ressources en eau : la sécheresse au niveau alpin**

Les événements récents (surtout pendant l'été 2018) ont révélé la vulnérabilité des Alpes aux impacts de la sécheresse. Bien que certaines expériences de surveillance et de gestion de la sécheresse existent déjà dans la région, des travaux supplémentaires sur ces sujets sont prévus dans le cadre du projet ADO (Observatoire alpin de la sécheresse). Le projet ADO permettra de mettre en place une approche cohérente des politiques de gestion de la sécheresse et de la compléter par d'autres projets pertinents.

Andreja Sušnik, Agence slovène pour l'environnement

9:40 Bonnes pratiques sources d'inspiration dans l'espace alpin**Aperçu sur les leçons tirées des analyses intégrées et prospectives du risque de pénurie d'eau en Suisse romande**

Les principales conclusions sur la modélisation de la pénurie de l'eau sont tirées d'une présentation croisée de deux études prospectives réalisées dans des bassins versants suisses.

Marianne Milano, Université de Lausanne, Suisse

Plan d'adaptation au changement climatique dans le bassin Rhône-Méditerranée : spécificités des hauts bassins versants

Face au constat d'une vulnérabilité généralisée au changement climatique pour la gestion de l'eau, la question n'est plus de savoir s'il faut agir, ni même comment, mais où et quelles priorités se donner pour investir ?

Yves Picoche, Interventions et Actions de Bassin, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, France

Coopération franco-italienne le long du bassin versant de la Roya et de ses affluents

Une coopération est en cours depuis de nombreuses années entre la France et l'Italie concernant le bassin versant transfrontalier de la Roya et ses affluents, comprenant la surveillance scientifique du bassin versant, l'élaboration d'un modèle de gouvernance novateur dans le cadre du « Protocole d'intention transfrontalier pour le bassin versant de la Roya et de ses affluents » et des mesures consacrées à l'impact du changement climatique sur les ressources en eau de la vallée.

Sylvain Michelet, CARF et Marie Genevier, BRGM PACA, France

10:20 Pause-café

10:40 Tables rondes

1. **Préservation des rivières sauvages ;** facilitateurs : Denis Caudron, Programme Rivières Sauvages, Association du réseau des « Sites rivières sauvages » et Martin Arnould, Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, France
2. **Restauration des rivières alpines dégradées et maintien des corridors biologiques ;** facilitateurs : Mitja Bricelj/ Lara Flis, Direction de l'eau et des investissements, Ministère slovène de l'environnement et de l'aménagement du territoire
3. **Renforcer les mécanismes de solidarité amont / aval et transfrontaliers, promouvoir une utilisation concertée de la ressource, optimiser la ressource ;** facilitatrice : Gabriela Scanu, Ministère italien de l'Environnement, du territoire et de la mer
4. **Mise en place d'équipes de mise en œuvre pour le Système alpin d'objectifs climat 2050 : Session de mise en réseau pour l'identification des parties prenantes et des partenaires de mise en œuvre pour la trajectoire sur l'eau « Outils et méthodes pour la gestion de la sécheresse dans les Alpes » ;** facilitatrice : Helen Lückge, Climonomics, consultante du Comité consultatif sur le climat alpin.

Une contribution écrite sera fournie pour chaque thème afin de servir de base à la discussion. Après la conférence les contributions recueillies serviront de base pour la poursuite des travaux au sein de la Convention alpine.

12:00 Conclusions et perspectives

Résumé, Luca Cetara, Eurac research & Délégation italienne à la Convention alpine

Conclusions, Ministère français de la Transition écologique et solidaire

12:30 Déjeuner de clôture

Informations pratiques

Langues de la conférence

La traduction simultanée est prévue dans les langues alpines : français, italien, allemand et slovène.

Inscription

La participation à la conférence est gratuite.

Veillez-vous inscrire en ligne jusqu'au 11 février 2020 en utilisant le lien :

<https://www.alpconv.org/en/home/organization/presidency/water-conference-registration/>

Lieu de la conférence

La conférence aura lieu à l'Hôtel Impérial Palace à Annecy, Allée de l'Impérial, 74000 Annecy, France, dans la salle de séminaire « Rotonde de l'Europe ».

Par respect pour l'environnement, nous encourageons tous les participants à utiliser des moyens de transport durables. Pour comparer les options de voyage, nous recommandons www.goeuro.com. Si vous devez voyager en avion ou en voiture, nous vous invitons à compenser les émissions de gaz à effet de serre de votre voyage, par exemple via www.atmosfair.de/en/home.

Train : SNCF Gare TGV d'Annecy, www.voyages-sncf.com. Env. 2 km /25 min. à pied de l'hôtel.

Avion :

Aéroport Genève-Cointrin, www.gva.ch, env. 40 km ; transfert par car env. 1 h, www.transalis.fr, www.flixbus.com

Aéroport Chambéry-Savoie, www.chambery-airport.com, env. 40 km

Aéroport Lyon-Saint Exupéry, www.lyonaeroports.com, env. 120 km.

Pour plus de renseignements sur la ville d'Annecy, vous pouvez utiliser www.lac-annecy.com et cette [carte](#).

Hébergement

Veillez réserver et payer individuellement votre hébergement. Une pré-réservation en nombre limité a été organisée dans les hôtels suivants :

- Hotel Impérial Palace (lieu de la conférence), www.hotel-imperialpalace.fr : chambre 1 personne, petit déjeuner compris : 185 €. Veuillez réserver le plus tôt possible directement auprès de l'hôtel en utilisant le formulaire ci-joint.

- Hotel Catalpa : Lac d'Annecy, 34 Avenue d'Albigny, 74000 ANNECY, +33 4 50 23 02 46, hotelcatalpa@gmail.com, www.hotellanecy-lac.com : chambre 1 personne, petit déjeuner compris : 99 €. Veuillez réserver le plus tôt possible directement auprès de l'hôtel en utilisant le mot-clé « Convention alpine ».

Veuillez consulter les conditions d'annulation respectives des hôtels.

Visite de terrain « renaturation des berges du Thiou », le 18 février 2020

Le site de visite est accessible à pied depuis le lieu de la conférence, Hôtel Impérial Palace. Veuillez apporter des vêtements et chaussures résistants aux intempéries.

Cette conférence est organisée avec l'appui d'ASTERS - Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie et de Val&Monti / OXALIS Scop SA.



ROOM RESERVATION FORM

To be fax at following number: + 33 (0)4 50 09 33 33
L'IMPÉRIAL PALACE, Allée de l'Impérial, 74000 Ancey (France)
Attn : Reservation Department
Tel : +33 (0)4 50 09 31 20
Or per email: **reservation@imperialpalace.fr**

Meeting Name: CONVENTION ALPINE

Double room at single use B&B: 185EUR/night (instead of 220/355 EUR)
Double room B&B: 205 EUR/night (instead of 220/355 EUR)
Breakfast included

NAME / FIRST NAME : _____

ADDRESS: _____

COUNTRY : _____

Phone : _____ **Fax :** _____

Email : _____

ARRIVAL DATE : _____ **DEPARTURE DATE :** _____

1 Double room at single use: () or 1 double room : ()

Deposit: one night will be debited from your credit card as confirmation.

In case of cancellation or no-show:

[Seen room cancellation policy- attached](#)

Card Holder: _____

Type and card number: _____

Expiry date: _____

3 digit card verification # (on back of the card) _____

Signature for approval on the conditions & authorization to debit the card:

Date :

***Booking is according to availability – No booking can be accepted
without credit card details and authorization to debit the card***



In case of cancellation, the first 30% deposit paid will not be refunded. Should the hotel cancel the reservation, the deposit will be refunded twice the value.

For groups of 20 bedrooms or less:

- **Until 30 days prior to arrival**, the client (or the hotel) can cancel a reservation without extra charges.
- **Between 29 and 4 days prior to arrival**, for a partial or total cancellation, the client will be invoiced additional fees corresponding to **30%** of the cancelled room rates. Should the hotel cancel the reservation, the hotel will pay **60%** of the cancelled room rates.
- **From 3 days prior to arrival**, for a partial or total cancellation, the client will be globally invoiced **100%** of the cancelled room rates. Should the hotel cancel the reservation, the hotel will pay **200%** of the cancelled room rates.

For groups of 21 bedrooms or more:

- **Until 30 days prior to arrival**, the client (or the hotel) can cancel a reservation without extra charges.
- **Between 29 and 30 days prior to arrival**, for a partial or total cancellation, the client will be invoiced additional fees corresponding to **30%** of the cancelled room rates. Should the hotel cancel the reservation, the hotel will pay **60%** of the cancelled room rates.
- **Between 29 days and 4 days prior to arrival**, for a partial or total cancellation, the client will be globally invoiced **90%** of the cancelled room rates. Should the hotel cancel the reservation, the hotel will pay **180%** of the cancelled room rates.
- **From 3 days prior to arrival**, for a partial or total cancellation, the client will be globally invoiced **100%** of the cancelled room rates. Should the hotel cancel the reservation, the hotel will pay **200%** of the cancelled room rates.

No-shows charged 100%

Service Commercial / Sales Department - Tel. +33 (0)4 50 09 34 23 - groupes@imperialpalace.fr



Les 30% d'arrhes restent acquises à l'hôtel en cas d'annulation par le client. Un montant équivalent au double des arrhes est dû par l'hôtel en cas de résiliation par le fait de l'hôtel.

Pour les groupes réservant 20 chambres ou moins :

- **Jusqu'à 30 jours avant l'arrivée**, le client a la possibilité d'annuler sa réservation sans frais supplémentaires ; **réciprocité pour l'hôtel.**
- **Entre 29 jours et 4 jours avant l'arrivée** : annulation partielle ou totale. Les frais supplémentaires s'élèveront à **30%** du montant total de la partie annulée de la réservation ; le montant dû par l'hôtel en cas de résiliation de son fait s'élèvera à **60%** du montant total de la partie annulée de la réservation.
- **A partir de 3 jours avant l'arrivée** : annulation partielle ou totale. Les frais d'annulation dans leur globalité seront équivalents à **100%** du montant total de la partie annulée de la réservation ; le montant dû par l'hôtel en cas de résiliation de son fait s'élèvera à **200%** du montant total de la partie annulée de la réservation.

Pour les groupes réservant 21 chambres ou plus :

- **Jusqu'à 90 jours avant l'arrivée**, le client a la possibilité d'annuler sa réservation sans frais supplémentaires ; **réciprocité pour l'hôtel.**
- **Entre 89 jours et 30 jours avant l'arrivée** : annulation partielle ou totale. Les frais supplémentaires s'élèveront à **30%** du montant total de la partie annulée de la réservation ; le montant dû par l'hôtel en cas de résiliation de son fait s'élèvera à **60%** du montant total de la partie annulée de la réservation.
- **Entre 29 jours et 4 jours avant l'arrivée** : annulation partielle ou totale. Les frais d'annulation dans leur globalité seront équivalents à **90%** du montant total de la partie annulée de la réservation ; le montant dû par l'hôtel en cas de résiliation de son fait s'élèvera à **180%** du montant total de la partie annulée de la réservation.
- **A partir de 3 jours avant l'arrivée** : annulation partielle ou totale. Les frais d'annulation dans leur globalité seront équivalents à **100%** du montant total de la partie annulée de la réservation ; le montant dû par l'hôtel en cas de résiliation de son fait s'élèvera à **200%** du montant total de la partie annulée de la réservation.

No-show facturés à 100%

Service Commercial / Sales Department - Tel. +33 (0)4 50 09 34 23 - groupe@imperialpalace.fr